

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/04/2021

La réunion du Conseil Municipal du 9 avril s'est déroulée sous la présidence de M. BRESSELLE Pierre, Maire de Lantriac.

Présents tous les membres saufs : Mme Eliane MONTEIL qui a donné procuration à M. Pierre BRESSELLE, Mme Marie-Claire LOUCHE (retard) qui a donné procuration à Mme Annie MAUTÉ

Excusés : M. Denis SOULIER et M. Julien SURREL

Madame ROCHE Isabelle a été élue Secrétaire.

Le dernier compte rendu du 8 mars 2021 est porté à la connaissance du Conseil Municipal et ne donne lieu à aucun commentaire. L'ordre du jour est alors abordé.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame Séverine DARNE, adjointe en charge du dossier, rappelle le travail de la commission sur les nouveaux critères et le mode de calcul concernant l'attribution des subventions pour 2021. Elle signale que certaines associations ont renoncé à leur subvention, n'ayant pas eu d'activité suite à la COVID. Le tableau d'attribution suivant est approuvé à l'unanimité.

SUBVENTION POUR L'EMPLOI D'UN BREVET D'ETAT

Monsieur le Maire informe que certaines associations emploient un éducateur sportif titulaire d'un brevet d'état. Il propose d'attribuer une participation communale de 2,10€ de l'heure pour les heures effectuées sur la commune. Ce montant, intégré à la subvention annuelle, permettra à l'association d'émarger au dispositif « Profession Sport ' » ». Le conseil municipal à la majorité (une abstention) approuve la décision.

TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2021. Il explique que suite à la réforme de la taxe d'habitation et que cette année afin de compenser la perte de la taxe d'habitation, le conseil municipal vote le taux de TFB en incluant le taux départemental qui était de 21.90 pour 2020.

-Taxe foncière bâti : 33.31% (11.41% Commune + 21.90% Département)

-Taxe foncière non bâti : 61.08%

A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition.

TARIFS CANTINE

Le conseil municipal sur proposition de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité de ne pas augmenter le prix des tickets de cantine en 2021.

- Ticket cantine enfant de la commune	3.55€
- Ticket cantine hors commune	5.60€
- Ticket adulte	6.10€
-	

AFFECTATION DE RESULTAT

Le conseil municipal décide que l'excédent constaté au compte administratif 2020 sera affecté en recettes d'investissement à l'article 1068 pour un montant de 299 490,35€.

BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire rappelle le choix d'investissement inscrit au budget 2021. Monsieur FLOURY Fabrice présente aux membres du conseil municipal le budget primitif 2021.

FONCTIONNEMENT

Dépenses et recettes	1 502 602,00€
----------------------	---------------

INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes	1 446 433,42€
----------------------	---------------

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le budget primitif présenté.

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET – RENOUELEMENT FORESTIER

Monsieur le Maire présente l'appel à projet pour le renouvellement forestier et son adaptation aux évolutions climatiques. La commune ayant un document de gestion durable de sa forêt peut donner mission à l'ONF pour reconstituer les peuplements forestiers et déposer le projet après diagnostic. Le conseil municipal à l'unanimité, décide de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt.

LOCATION TERRAIN

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de M. BAUDREY qui souhaite louer à la commune deux parcelles pour élever des moutons. Le conseil municipal décide à l'unanimité de louer les parcelles section E 687 et E 689 moyennant la somme de 30€ par an.

MOTION SUR LA GESTION DE L'EAU EN PARTIE LOIRE- AMONT DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Dans le cadre de la révision du SDAGE Loire-Bretagne, les élus de la commune s'associent à la demande de la Région ARA et du Département de la Haute-Loire afin que soient pris en compte : les évolutions climatiques ; le maintien du niveau et de la qualité de la biodiversité ; la nécessité de poursuivre la politique d'économie d'eau et de remettre en cause les exigences quantitatives de l'aval, la possibilité d'autoriser un stockage de la ressource. A l'unanimité, le conseil municipal approuve la motion.

VENTE ANCIENNES ECOLES DE LA COLLANGE ET DE COUTEAUX

Monsieur le Maire expose que suite au départ d'un locataire, il est judicieux de s'interroger sur l'avenir des écoles de la Collange et de Couteaux. Ces logements nécessitant des travaux importants à l'avenir, le conseil municipal, à l'unanimité décide de mettre en vente ces deux écoles à la fin du bail en 2022. Un courrier informera les locataires de la décision avant l'envoi de la lettre de congé qui devra comporter le prix de vente afin que le locataire soit prioritaire.

DIVERS

. Information contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du relevé de la qualité de l'eau de consommation sur les cinq dernières années. Depuis la réalisation des travaux de réfection entre Couteaux et le Bourg, l'ensemble des analyses relève une eau conforme.